

# Compte Personnel d'Activité

Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi (Direccte)



- Principale mesure de la Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (Loi du 08/08/2016)
- mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2017

« Le compte personnel d'activité a pour objectifs, par **l'utilisation des droits** qui y sont inscrits, de renforcer **l'autonomie** et la liberté d'action de son titulaire et de **sécuriser son parcours professionnel** en supprimant les obstacles à la mobilité » *Art L 5151-1*

Donner plus d'autonomie à chacun

## Philosophie

- **Inform**er chacun sur ses droits et les dispositifs existants pour diminuer le non-recours
- Décloisonner la protection sociale entre les statuts (salarié, indépendant, fonctionnaire) et les métiers **et favoriser les mobilités choisies**
  - En rendant **accessible et lisible l'ensemble des droits et dispositifs utiles** à la sécurisation des parcours de vie et de carrière
- Améliorer la **continuité des droits sociaux**
  - En attachant **les droits aux personnes** et non plus au contrat ou au statut
- **Lutter contre les inégalités d'accès aux droits** entre actifs, en aidant notamment chacun à accéder à la formation
  - En **développant la capacité professionnelle** de tous, en permettant d'orienter **différents droits vers la formation**, en dotant à titre complémentaire les personnes les plus fragiles ou les plus éloignées de l'emploi (jeunes, chômeurs de longue durée) et **en proposant un conseil en évolution professionnelle**
- Permettre **de concilier les différents temps de vie**, qu'ils soient professionnels ou personnels
  - En ouvrant la possibilité aux personnes d'utiliser les droits de leur compte personnel d'activité pour des **périodes d'engagement civique**

## Définition

Interface numérique permettant à chacun de connaître ses droits personnels, et d'être en capacité de maîtriser son parcours professionnel

- Un **espace personnel sécurisé** récapitulant **l'ensemble des droits personnels**, en distinguant leur **nature** et leurs **utilisations possibles**
- Une **offre de services et de conseils personnalisés**, avec un accompagnement qui exploite les opportunités du numérique (conseil en ligne personnalisé, tests.. ).

## Personnes concernées

- **Tous les actifs à partir de 16 ans** (15 ans pour les apprentis) indépendamment du statut :
  - Salariés du secteur privé (CDI et CDD)
  - Demandeurs d'emploi
  - Fonctionnaires et agents publics
  - Travailleurs indépendants
- Les personnes **âgées d'au moins 16 ans qui n'exercent pas d'activité professionnelle** et qui ne sont pas demandeurs d'emploi peuvent ouvrir un CPA afin de **bénéficier du CEC et accéder aux services en ligne du portail.**

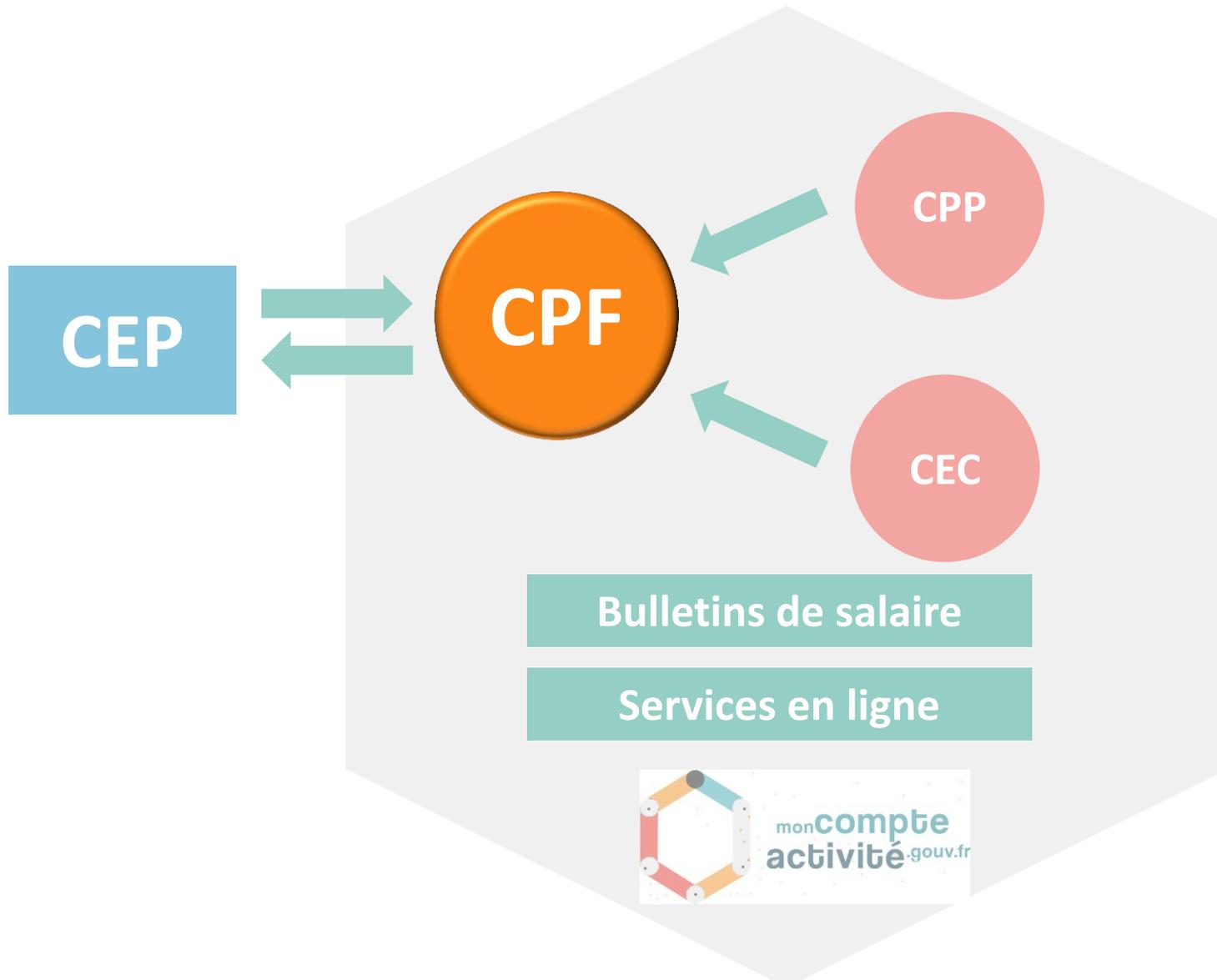
## *Fonctionnement et calendrier*

- Gestion par la Caisse des dépôts et consignations
- Ouverture du compte, à partir d'un portail numérique gratuit [moncompteactivite.gouv.fr](http://moncompteactivite.gouv.fr)
- Le CPA est fermé lors du décès de la personne.

### EXCEPTIONS :

- Les fonctionnaires et agents publics ne pourront utiliser leurs droits qu'à partir de janvier 2018
- Les travailleurs indépendants auront accès au CPA à partir du 1er janvier 2018.

# Le CPA... Compte qui intègre d'autres comptes



- Le Compte Personnel de Formation (**CPF**) permet à toute personne active **d'exercer un droit individuel d'accès à la formation**, en acquérant progressivement des heures de formation.
- Chaque personne bénéficie, **dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la retraite**, quel que soit son statut, d'un Compte Personnel de Formation **utilisable à son initiative et mobilisable tout au long de sa vie professionnelle**.

## EXCEPTION :

- le CPF peut continuer d'être alimenté même lorsque son titulaire a fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, au titre des activités bénévoles et de volontariat qu'il exerce.

## Alimentation

- **Annuelle** (année civile) du Compte Personnel de Formation est faite par l'employeur et crédité **au cours du premier trimestre suivant l'année d'acquisition.**
- **Complétée des heures de DIF transférées** (utilisables jusqu'en 2020)

## Calcul des heures

Selon le temps de travail annuel ou le montant de la rémunération :

- **Temps plein, 24 heures par an, jusqu'à 120 heures, puis 12 heures par an jusqu'à 150 heures.**
- **Temps partiel, heures calculées au prorata des heures travaillées.**

## Majoration des droits au CPF :

- **Salariés qui n'ont pas un niveau de formation de niveau V (CAP, BEP), 48 heures par an, plafond porté à 400 heures - Article D. 6323-3-1 du code du travail.**

## Utilisation

- **Mobilisation à l'initiative de la personne active**, qu'elle soit salariée ou à la recherche d'un emploi, afin de suivre une formation
- **Choix de la formation parmi les formations éligibles au CPF :**
  - **qualifiantes** (conduisant à une qualification ou une certification)
  - les formations d'accompagnement à la **validation des acquis de l'expérience** - *articles R. 6423 - 1 à R. 6423-5 du code du travail*
  - **acquisition du socle de connaissances et de compétences.**
- Les listes des formations qualifiantes éligibles au CPF **sont établies et actualisées de façon régulière par les partenaires sociaux**

La liste de formation d'un salarié comporte les formations de la liste établie par le COPANEF, de la liste de sa branche professionnelle, les listes nationales établies par les CPNE et la liste régionale pour les salariés établie par le COPAREF de son lieu de travail

## Utilisation

Depuis le 1er janvier 2017, sont également éligibles au CPF :

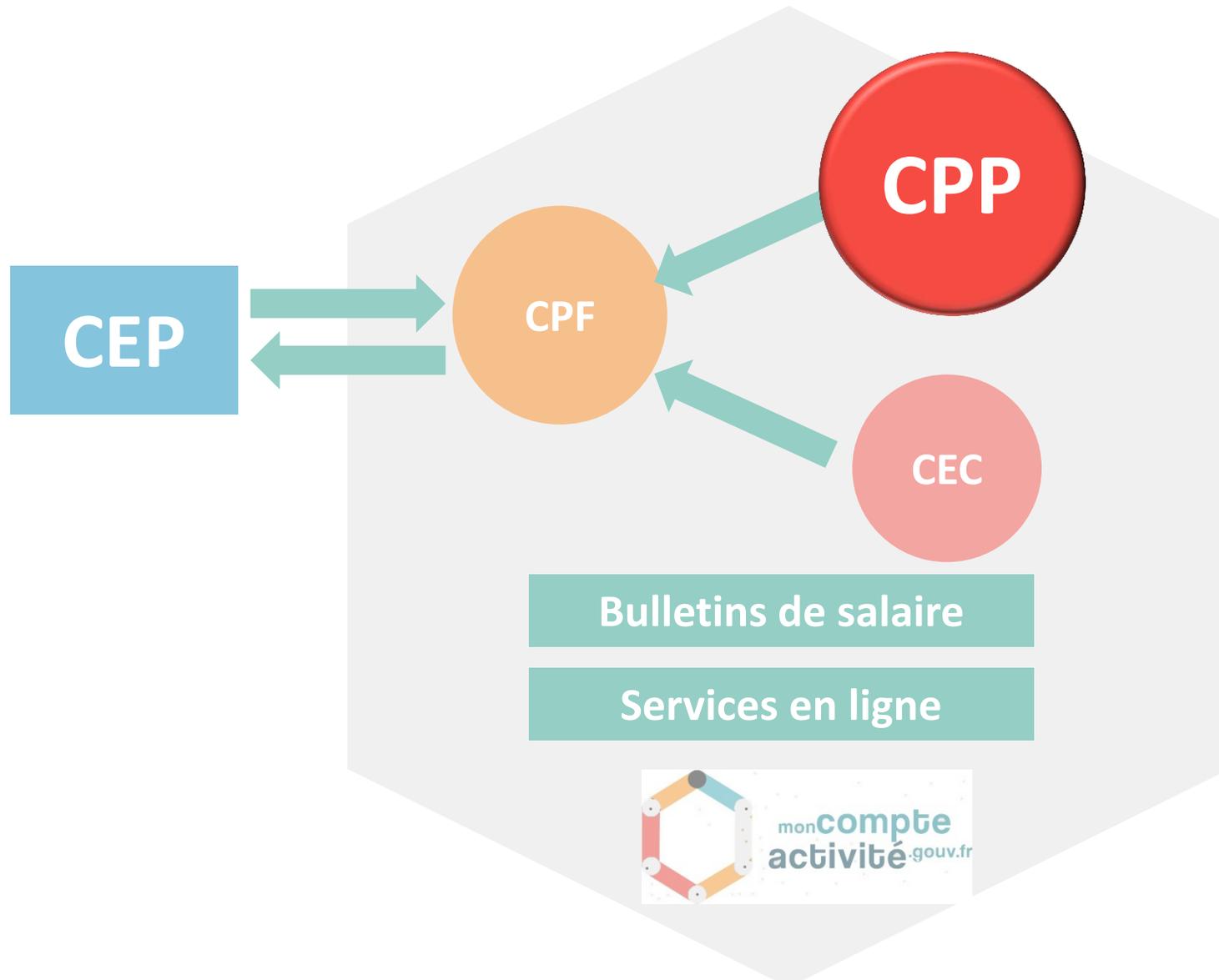
- Actions **d'évaluation des compétences** d'une personne préalablement ou postérieurement aux formations permettant d'acquérir **le socle de connaissances et de compétences**,
- Préparation de **l'épreuve théorique du code de la route** et de **l'épreuve pratique du permis de conduire** (Permis B)
- Actions de formation permettant de réaliser un **bilan de compétences**.
- Actions de formation **d'accompagnement** et de **conseil aux créateurs ou repreneurs d'entreprises**
- Actions de **formation** destinées à permettre **aux bénévoles, aux volontaires en service civique** et **aux sapeurs-pompiers volontaires** d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions,

*Seules les heures acquises au titre du compte d'engagement citoyen peuvent financer ces actions.*

## Utilisation

- **Mobilisation** de tout ou partie des heures sans atteinte préalable du plafond
- **Abondement possible** pour les salariés :
  - Décision de l'employeur,
  - Accord collectif
  - Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

# Le CPA... Compte qui intègre d'autres comptes



- Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2017**, le compte de prévention pénibilité fait partie du compte personnel d'activité.
- Ce compte a pour **objectif de diminuer la pénibilité au travail** et, en particulier, **l'exposition à 10 facteurs de risques professionnels**.
- L'employeur doit **identifier, évaluer et déclarer** les salariés dont la durée du contrat de travail est supérieure ou égale à un mois, pour lesquels l'exposition à un ou plusieurs facteurs **dépasse des seuils annuels minimum** pré définis.
- Le salarié bénéficie alors d'un **compte personnel** de prévention de la pénibilité **sur lequel il peut accumuler des points**.
- **Le Compte Pénibilité n'est pas rétroactif**

- Alimenté tout au long de la carrière, 100 points maximum (non renouvelable). Les points accumulés restent acquis jusqu'à consommation totale, départ à la retraite ou décès du titulaire du compte.
  
- Ce compte peut être **utilisé pour financer** :
  - Une **formation** afin d'accéder à un emploi moins exposé à la pénibilité
  - Une **réduction du temps de travail**
  - Une **anticipation du départ à la retraite** en validant des trimestres de majoration de durée d'assurance vieillesse
  
- **Les droits sont ouverts indépendamment des changements d'employeurs et des périodes de non-emploi.**

## Les 10 Facteurs de risques

Facteurs entrés en vigueur le 1er janvier 2015	Facteurs entrés en vigueur le 1er juillet 2016
▪ Les activités en milieu hyperbare	▪ Les manutentions manuelles de charge
▪ Le travail de nuit	▪ Les postures pénibles
▪ Le travail en équipes successives alternantes	▪ Les vibrations mécaniques
▪ Le travail répétitif	▪ Les agents chimiques dangereux
	▪ Les températures extrêmes
	▪ Le bruit

## *Calcul des points*

- Selon nombre de facteurs de pénibilité déclarés pour l'exposition et de la durée de cette exposition.
- Selon le barème : 3 mois d'exposition à un même facteur au-delà du seuil donnent droit à 1 point.
- Majoration des points pour les salariés nés avant le 1<sup>er</sup> juillet 1956

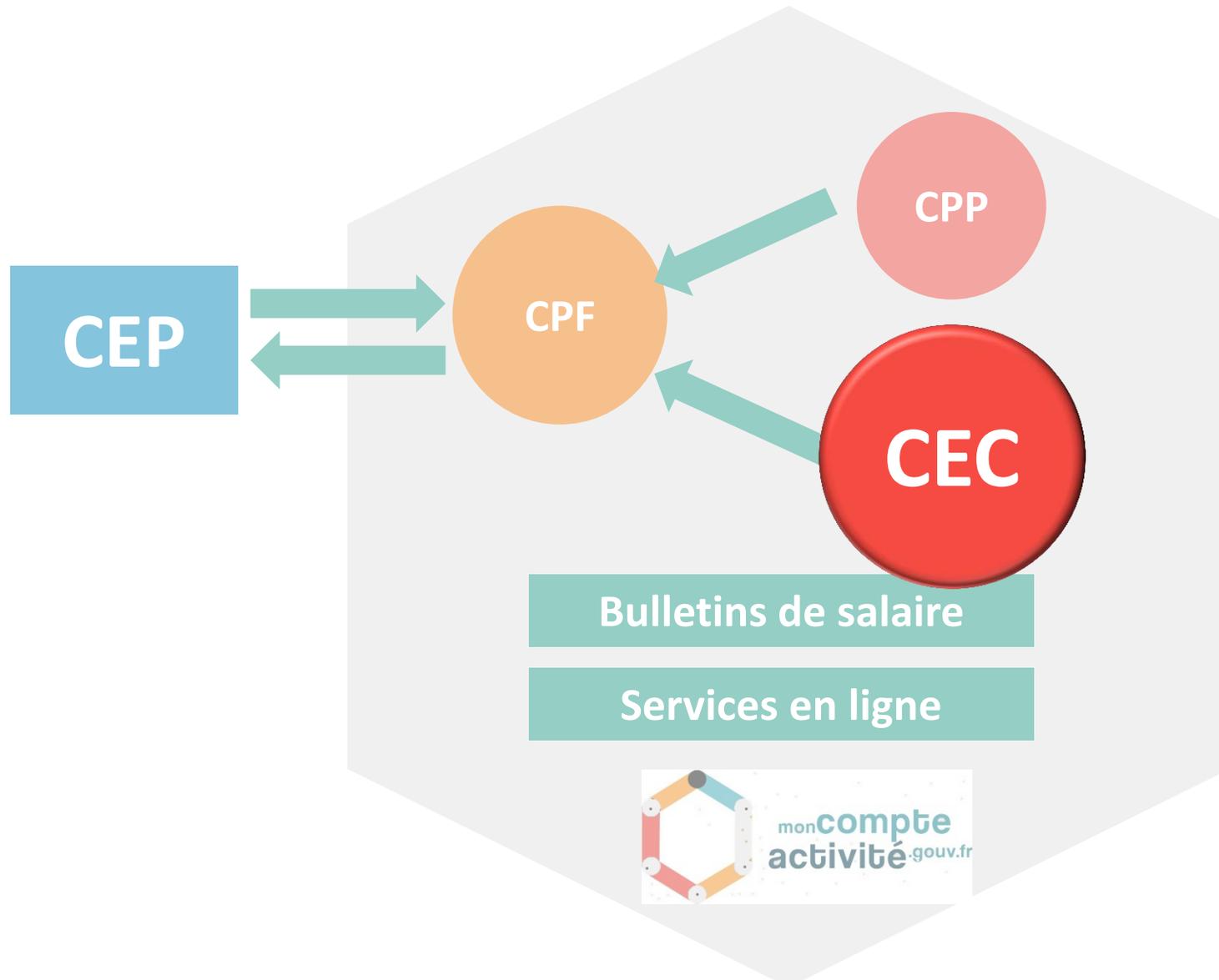
## Utilisation des points

- **La formation professionnelle (Accord de l'employeur)**
  - 1 point = 25 heures de formation professionnelle pour accéder à un poste moins exposé ou non exposé au(x) facteur(s) de risques.
  - 20 points réservés à l'utilisation pour la formation professionnelle
- **Le passage à temps partiel sans diminution de salaire (Accord de l'employeur)**
  - 10 points = équivalent d'un mi-temps sans réduction de salaire pendant 3 mois.
- **L'anticipation du départ à la retraite (Accord de l'employeur non nécessaire)**
  - 10 points = un trimestre de majoration de durée d'assurance retraite
    - ✓ 8 trimestres de majoration soit une anticipation de 2 ans
    - ✓ à partir de 55 ans

## Obligations

- Evaluation de chaque salarié aux facteurs de pénibilité
- Utilisation comme repère du document unique d'évaluation des risques, appui possible du référentiel homologué établi par la branche professionnelle.
- **Cotisations :**
  - **base**, due par tous les employeurs (à l'exception des particuliers employeurs) de droit privé ou les employeurs dont les salariés relèvent du droit privé, qu'ils relèvent du régime de base ou du régime agricole. **Taux fixé à 0,01 %**
  - **additionnelle**, due par les entreprises employant des salariés exposés à des facteurs de risques au-delà des seuils. **Taux fixé à 0,2 %**, pour les salariés ayant été **exposés à un seul facteur** de pénibilité au-delà des seuils d'exposition et à **0,4 %** pour les salariés **exposés simultanément à plusieurs facteurs de pénibilité** au-delà des seuils d'exposition.

# Le CPA... Compte qui intègre d'autres comptes



- Le Compte Personnel d'Activité a mis en place un Compte Engagement Citoyen afin de **recenser les activités bénévoles ou de volontariat** de son titulaire, et de **permettre d'acquérir des heures inscrites sur le Compte Personnel de Formation.**
- **Toutes les personnes de 16 ans et plus** (dès 15 ans pour les jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage) peuvent, si elles remplissent les conditions, acquérir des droits au titre du Compte d'Engagement Citoyen.
- Le CEC reste **ouvert tout au long de la vie** et est fermé lors du décès de son titulaire

## Alimentation

- **Déclaration par l'organisme compétent** auprès de la Caisse des dépôts au début de l'année suivant l'année d'exercice de l'activité bénévole ou de volontariat éligible au CEC .
- **Déclaration par la personne pour les activités de bénévolat associatif**, sur le portail du CPA entre le 1er janvier et le 30 juin de l'année suivant l'année d'exercice des activités.

*Les premières alimentations automatisées ou auto déclaration auront lieu début 2018 au titre des activités 2017.*

Pas plus de 20 heures au titre de la même activité sur la même année civile, le total des heures acquises au titre du CEC est limité à 60 heures .

## Eligibilité

- **Service civique** (6 mois en continu sur une ou deux années civiles) :
  - engagement de service civique,
  - volontariat associatif de service civique,
  - volontariat international en administration (VIA),
  - volontariat international en entreprise (VIE),
  - service volontaire européen (SVE),
  - volontariat de solidarité internationale (VSI)
- **Réserve militaire :**
  - Réserve militaire opérationnelle (90 jours sur une année civile)
  - Réserve militaire citoyenne (signature d'un contrat d'engagement de 5 ans)
- **Réserve communale de sécurité civile** (signature d'un contrat d'engagement de 5 ans)
- **Réserve sanitaire** (signature d'un contrat d'engagement de 3 ans)
- **Activité de maître d'apprentissage** (6 mois continus sur une ou deux années civiles)
- **Activités de bénévolat associatif** (siéger dans l'organe d'administration ou de direction de l'association ou participer à l'encadrement d'autres bénévoles pendant au moins 200 heures au cours de l'année civile dans 1 ou plusieurs associations loi 1901)

## Mobilisation

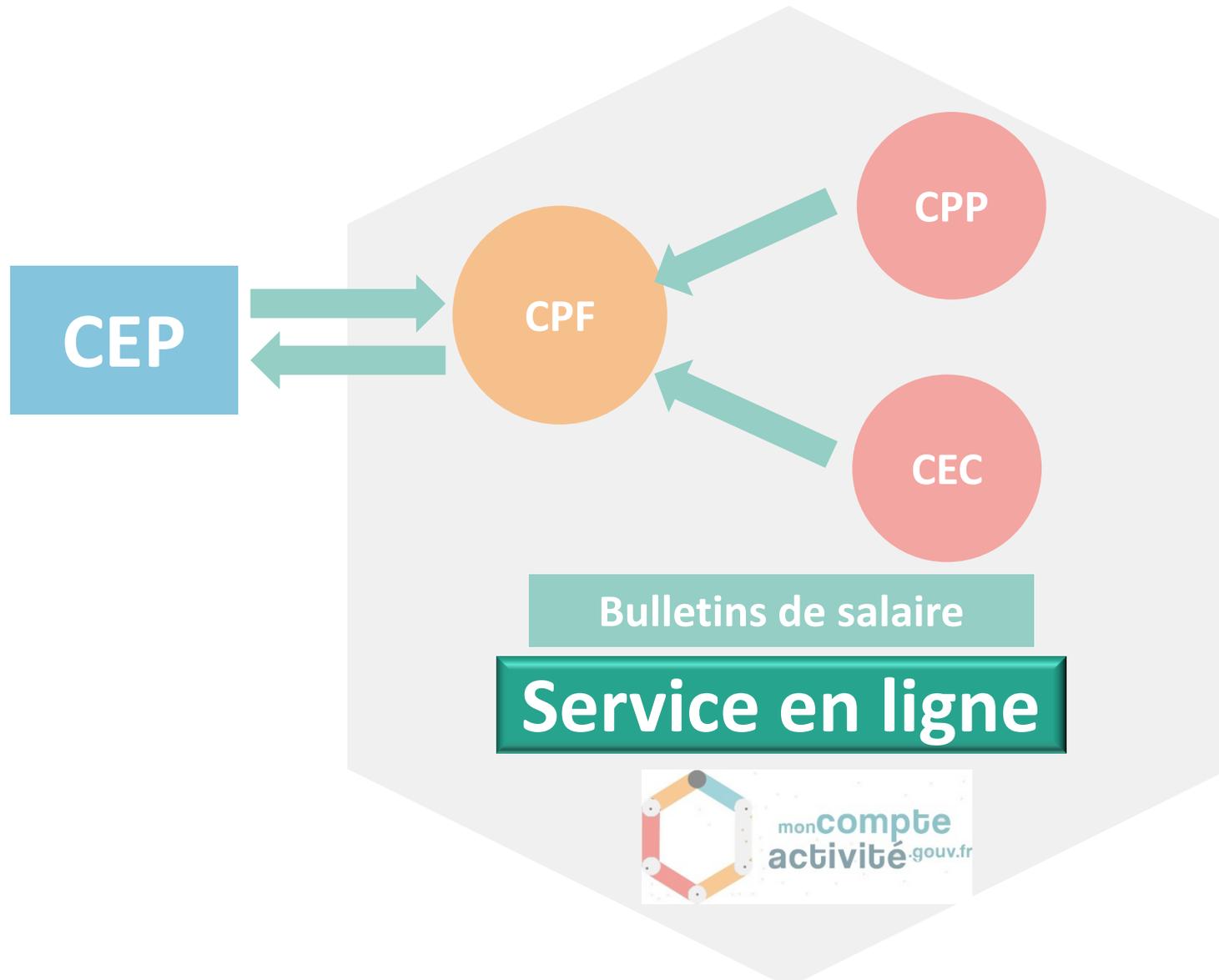
A partir de 2018, les heures CEC peuvent être utilisées de deux façons :

- Suivre des formations spécifiques aux bénévoles
- Compléter les heures acquises par ailleurs au titre du compte personnel de formation.

*Les heures du compte personnel de formation sont utilisées en priorité.*

Les retraités ne pourront utiliser que les heures acquises dans le cadre du compte d'engagement citoyen.

# Le CPA... Compte qui intègre d'autres comptes



# Services en ligne

---

- **Consultation des bulletins de paie** dématérialisés lorsqu'ils ont été transmis par l'employeur sous forme électronique
- **Information métier** (Galaxie des métiers)
- **Recherche de formations qualifiantes et éligibles** au compte personnel de formation
- Mise à disposition de **test (LATI)** pour faciliter **l'identification des compétences et des atouts**, et la construction d'un projet professionnel individuel.

# CPA

Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi (Direccte)



## Bienvenue sur le site du Compte Personnel d'Activité (CPA)

Lynn

#formpro #sequalifier #évaluer

Accéder à mon CPA

Mon  
Profil



Mes  
Projets



Mes  
Droits



Mes  
Bulletins de salaire



- Mon parcours
- Mes compétences
- Ma recherche de métier
- Ma recherche de formation
- Mon projet de création ou de reprise d'entreprise
- Les droits de mon Compte Personnel de Formation (CPF)
- Les droits de mon Compte d'Engagement Citoyen (CEC)
- Mes bulletins de salaire dématérialisés



[Accueil](#) > [Accéder à mon Compte Personnel d'Activité](#)

## Accéder à mon Compte Personnel d'Activité

Je suis déjà inscrit(e) au Compte Personnel d'Activité (CPA) ou au Compte Personnel de Formation (CPF)

**i** Si vous êtes déjà inscrit(e) au site [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr), vous devez utiliser le même identifiant et le même mot de passe pour vous connecter à votre Compte Personnel d'Activité.

Les champs marqués d'un astérisque \* sont obligatoires.

**Numéro de sécurité sociale \***

Saisir les 13 caractères alphanumériques

**Mot de passe \***

Saisir votre mot de passe

[J'ai oublié mon mot de passe CPA/CPF](#)

Accéder à mon CPA

J'accède à mon CPA avec FranceConnect

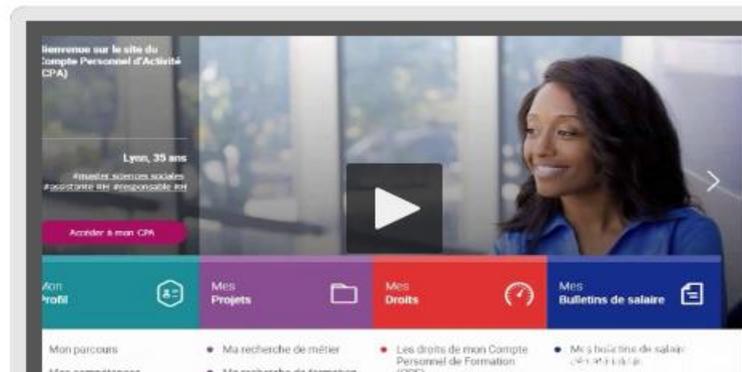


[Qu'est ce que FranceConnect ?](#)

Je ne suis pas encore inscrit(e) au Compte Personnel d'Activité (CPA) ou au Compte Personnel de Formation (CPF)

S'inscrire au CPA

Tutoriel sur l'inscription





[Accueil](#) > [Mes droits](#)

## Mes droits

 [MON PROFIL](#) >

 [MES PROJETS](#) >

 [MES DROITS](#)

 [MES BULLETINS DE  
SALAIRES](#)

### Consulter mes droits

Le niveau de diplôme peut entraîner dans certains cas une majoration de vos droits à la formation professionnelle, pensez à bien renseigner et mettre à jour régulièrement cette donnée.

[Mettre à jour mon diplôme le plus élevé](#)

Niveau de diplôme le plus élevé obtenu : **Diplôme ou titre à finalité professionnelle de niveau Bac+5 (Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur) ou Bac plus 8 (Doctorat)**

Cliquez sur un type de droit pour consulter le détail.



Les droits de mon Compte  
Personnel de Formation (CPF)

[Voir mes droits CPF](#)



Les droits de mon Compte  
d'Engagement Citoyen (CEC)

[Voir mes droits CEC](#)



Les droits de mon Compte  
Prévention Pénibilité (CPP)

[Voir mes droits CPP](#)

# Mes droits

MON PROFIL >

MES PROJETS >

**MES DROITS**

MES BULLETINS DE SALAIRES

## Consulter mes droits

Le niveau de diplôme peut entrainer dans certains cas une majoration de vos droits à la formation professionnelle, pensez à bien renseigner et mettre à jour régulièrement cette donnée.

[Mettre à jour mon diplôme le plus élevé](#)

Niveau de diplôme le plus élevé obtenu : **Diplôme ou titre à finalité professionnelle de niveau Bac+5 (Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur) ou Bac plus 8 (Doctorat)**

Cliquez sur un type de droit pour consulter le détail.



Les droits de mon Compte Personnel de Formation (CPF)



Les droits de mon Compte d'Engagement Citoyen (CEC)



Les droits de mon Compte Prévention Pénibilité (CPP)

Vos heures correspondent à :

48h

Disponible(s) au titre du CPF

95h

Disponible(s) au titre du DIF

0h

Déjà réservée(s) pour une formation

[Inscrire le solde DIF](#)

# Mes droits

MON PROFIL >

MES PROJETS >

MES DROITS

MES BULLETINS DE SALAIRES

## Consulter mes droits

Le niveau de diplôme peut entraîner dans certains cas une majoration de vos droits à la formation professionnelle, pensez à bien renseigner et mettre à jour régulièrement cette donnée.

Mettre à jour mon diplôme le plus élevé

Niveau de diplôme le plus élevé obtenu : **Diplôme ou titre à finalité professionnelle de niveau Bac+5 (Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur) ou Bac plus 8 (Doctorat)**

Cliquez sur un type de droit pour consulter le détail.



Les droits de mon Compte Personnel de Formation (CPF)



Les droits de mon Compte d'Engagement Citoyen (CEC)



Les droits de mon Compte Prévention Pénibilité (CPP)

Vos heures correspondent à :

0h

Réserve militaire ?

0h

Réserve communale de sécurité civile

0h

Réserve sanitaire

0h

Activité(s) de maître d'apprentissage

0h

Activité(s) de bénévolat associatif

0h

Service civique ?

> [En savoir plus sur le Compte d'Engagement Citoyen \(CEC\)](#)



## Mes droits

MON PROFIL >

MES PROJETS >

MES DROITS

MES BULLETINS DE SALAIRES

### Consulter mes droits

Le niveau de diplôme peut entraîner dans certains cas une majoration de vos droits à la formation professionnelle, pensez à bien renseigner et mettre à jour régulièrement cette donnée.

Mettre à jour mon diplôme le plus élevé

Niveau de diplôme le plus élevé obtenu : **Diplôme ou titre à finalité professionnelle de niveau Bac+5 (Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur) ou Bac plus 8 (Doctorat)**

Cliquez sur un type de droit pour consulter le détail.



Les droits de mon Compte  
Personnel de Formation (CPF)



Les droits de mon Compte  
d'Engagement Citoyen (CEC)



Les droits de mon Compte  
Prévention Pénibilité (CPP)

Vos points correspondent à :

0 points  
Disponible(s)

0 points  
Bloqué(s)

> [En savoir plus sur le Compte Prévention Pénibilité \(CPP\)](#)



# Mes droits

## MON PROFIL

- Mon profil
- Mon parcours
- Mes compétences

## MES PROJETS

## MES DROITS

## MES BULLETINS DE SALAIRES

## Consulter mes droits

Le niveau de diplôme peut entraîner dans certains cas une majoration de vos droits à la formation professionnelle, pensez à bien renseigner et mettre à jour régulièrement cette donnée.

Mettre à jour mon diplôme le plus élevé

Niveau de diplôme le plus élevé obtenu : **Diplôme ou titre à finalité professionnelle de niveau Bac+5 (Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur) ou Bac plus 8 (Doctorat)**

Cliquez sur un type de droit pour consulter le détail.



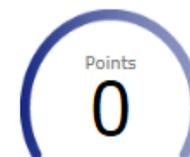
Les droits de mon Compte  
Personnel de Formation (CPF)

Voir mes droits CPF



Les droits de mon Compte  
d'Engagement Citoyen (CEC)

Voir mes droits CEC



Les droits de mon Compte  
Prévention Pénibilité (CPP)

Voir mes droits CPP



 MON PROFIL 

- Mon profil
- Mon parcours
- Mes compétences

 MES PROJETS >

 MES DROITS

 MES BULLETINS DE SALAIRES

## Mon profil

### Résumé de mon parcours

2010

Aujourd'hui

Responsable de projets RH  
SODIE



-  Expérience professionnelle
-  Expérience extra-professionnelle
-  Expérience marquante

[Voir mon parcours en détail](#)



### Mes traits de personnalité

Retrouvez les traits de personnalité les plus développés chez vous dans un contexte professionnel parmi les cinq suivants : l'ouverture d'esprit, la convivialité, l'extraversion, la stabilité émotionnelle et la conscience professionnelle.

Ces traits de personnalité seront pris en compte afin de vous proposer des suggestions de métier adaptées à votre profil.

[Mes traits de personnalité](#)



### Mes compétences

Il y a plusieurs moyens d'ajouter des compétences : manuellement, en complétant votre parcours ou en parcourant des fiches métiers.

Ces compétences seront prises en compte pour vous proposer des suggestions de métier adaptées à votre profil. Plus vos compétences sont renseignées et plus les suggestions seront personnalisées.

[Renseigner mes compétences](#)

## MON PROFIL

- Mon profil
- **Mon parcours**
- Mes compétences

## MES PROJETS

## MES DROITS

## MES BULLETINS DE SALAIRES

# Mon parcours

## Activités professionnelles

Vos activités professionnelles seront prises en compte pour vous proposer des suggestions de compétences puis de métiers correspondant à votre profil.

Ajouter +



### Responsable de projets RH SODIE

04/2010 - Aujourd'hui (7 ans)

[Afficher la description](#)



## Activités extra-professionnelles

Aucune activité extra-professionnelle pour le moment. Vous souhaitez en ajouter une ? Cliquez sur ajouter.

Ajouter une activité bénévole ou de volontariat +

Ajouter une activité de loisir +

## Formations

Vous n'avez ajouté aucune formation pour le moment. Vos formations seront prises en compte pour vous proposer des suggestions de compétences puis de métiers correspondant à votre profil.

Ajouter +



 MON PROFIL 

-  Mon profil
-  Mon parcours
-  Mes compétences

 MES PROJETS 

 MES DROITS

 MES BULLETINS DE SALAIRES

## Ajouter une activité bénévole ou de volontariat

Les champs marqués d'un astérisque \* sont obligatoires.

Type d'activité \*

Choisir un type d'activité dans la liste 

Fonction \*

Saisir une fonction

Nom de l'organisme \*

Saisir le nom de l'organisme

Jours de congés accordés par l'employeur

Ex : 3

Période \*

Saisir la date de début.  
Saisir la date de fin.

Du



Au



En cours

Description

500 caractères max.

Décrire les tâches accomplies, les missions confiées...

500

Annuler

Ajouter

## Formations

Vous n'avez ajouté aucune formation pour le moment. Vos formations seront prises en compte pour vous proposer des suggestions de compétences puis de métiers correspondant à votre profil.

Ajouter





MON PROFIL

- Mon profil
- Mon parcours
- Mes compétences

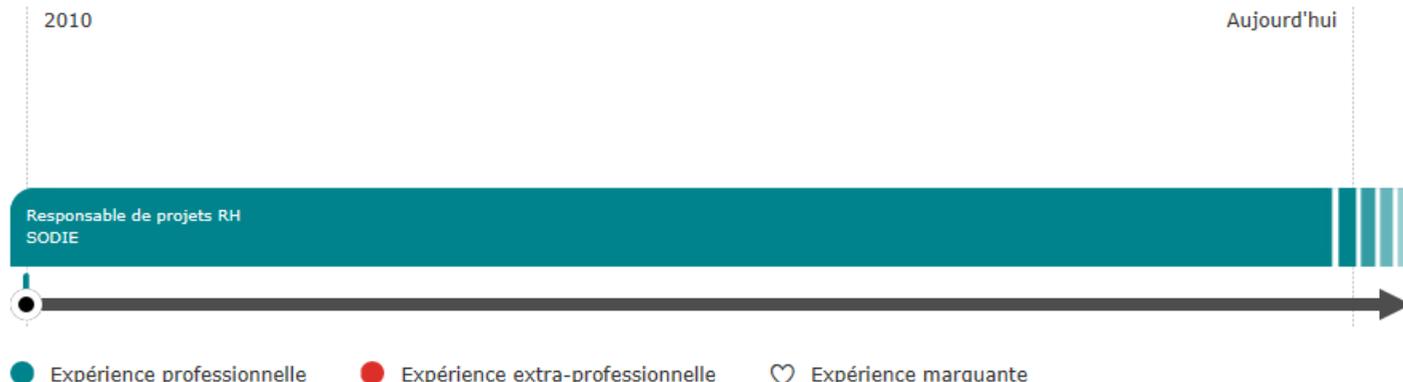
MES PROJETS

MES DROITS

MES BULLETINS DE SALAIRES

## Mon profil

### Résumé de mon parcours



[Voir mon parcours en détail](#)

### Mes traits de personnalité

Retrouvez les traits de personnalité les plus développés chez vous dans un contexte professionnel parmi les cinq suivants : l'ouverture d'esprit, la convivialité, l'extraversion, la stabilité émotionnelle et la conscience professionnelle.

Ces traits de personnalité seront pris en compte afin de vous proposer des suggestions de métier adaptées à votre profil.

[Mes traits de personnalité](#)

### Mes compétences

Il y a plusieurs moyens d'ajouter des compétences : manuellement, en complétant votre parcours ou en parcourant des fiches métiers.

Ces compétences seront prises en compte pour vous proposer des suggestions de métier adaptées à votre profil. Plus vos compétences sont renseignées et plus les suggestions seront personnalisées.

[Renseigner mes compétences](#)



# Mes traits de personnalité

## MON PROFIL

- Mon profil
- Mon parcours
- Mes compétences

## MES PROJETS

## MES DROITS

## MES BULLETINS DE SALAIRES

## Mes traits de personnalité



Temps moyen :

**2 minutes**

- Identifiez vos atouts dans un contexte professionnel
- Accédez à des suggestions de métier personnalisées

Commencer le test



Reconnu et fiable, ce test a été développé en collaboration avec le LATI et l'université de Paris Descartes. [En savoir plus.](#)

Les résultats sont personnels et confidentiels.  
Voir [un exemple de restitution.](#)



# Mes traits de personnalité

MON PROFIL >

MES PROJETS >

MES DROITS

MES BULLETINS DE SALAIRES

## Mes traits de personnalité



0% complété

Dans quelle mesure vous reconnaissez-vous dans les affirmations suivantes ?

Au travail, je me vois comme quelqu'un qui aime bien se lancer dans de nouveaux projets.

Jamais

Parfois

Assez souvent

Souvent

Toujours

Au travail, je me vois comme quelqu'un qui oublie souvent de remettre les choses à leur place.

Jamais

Parfois

Assez souvent

Souvent

Toujours

Au travail, je me vois comme quelqu'un qui arrive facilement à amuser ses collègues.

Jamais

Parfois

Assez souvent

Souvent

Toujours

Au travail, je me vois comme quelqu'un qui se méfie des autres.

Jamais

Parfois

Assez souvent

Souvent

Toujours

Au travail, je me vois comme quelqu'un qui s'adapte facilement lorsqu'il y a un changement.

Jamais

Parfois

Assez souvent

Souvent

Toujours

Continuer



# Un exemple de restitution

## Mes traits de personnalité



Votre profil :

**Analyste**

Traits dominants :

**Stabilité émotionnelle, Convivialité**

Vous vous souciez davantage des conséquences à long terme que des résultats immédiats. Vous avez un sens aigu de l'observation (des gens, des choses, des événements, des tendances ...) et vous êtes fin stratège (très projeté sur ce qui pourrait être demain et comment y parvenir).

Vous êtes curieux(se) et imaginatif(ve). Vous vous appropriez vite les nouvelles situations et vous vous adaptez facilement au changement.

Vous êtes conscient(e) de l'importance de votre travail et vous donnez le meilleur de vous-même en toute occasion. Vous savez être efficace sans vous précipiter.

- Convivialité: 20%
- Conscience professionnelle: 20%
- Stabilité émotionnelle: 20%
- Ouverture d'esprit: 20%
- Extraversion: 20%

Consulter ma galaxie des métiers

Reconnu et fiable, ce test a été développé en collaboration avec le LATI et l'université de Paris Descartes.  
[En savoir plus.](#)

Les résultats sont personnels et confidentiels.

Pour repasser le test [cliquez ici](#)

Fermer

Les résultats sont personnels et confidentiels.

Voir [un exemple de restitution](#).

## Mes compétences

Vos compétences seront prises en compte pour vous proposer des suggestions de métier adaptées à votre profil. Plus vos compétences seront renseignées et plus [les suggestions](#) seront personnalisées.

+ Ajouter manuellement des compétences

Consulter ma galaxie des métiers

Gestion des Ressources Humaines



Conduite de projet



Techniques d'animation d'équipe



Techniques de planification



Utilisation d'outils bureautiques (traitement de texte, tableur,...)



Techniques de management



Afficher tout (14)

## Suggestions de compétences

A partir des activités professionnelles renseignées dans votre parcours, voici les intitulés de compétences que nous vous suggérons. Pour enregistrer une compétence, cliquez sur ajouter, sélectionnez votre niveau de compétence et validez en appuyant sur OK .

Normes qualité

Ajouter



### Précisez votre recherche

#### Montrer des métiers en rapport avec

Ma personnalité et mes compétences

#### Secteur d'activité

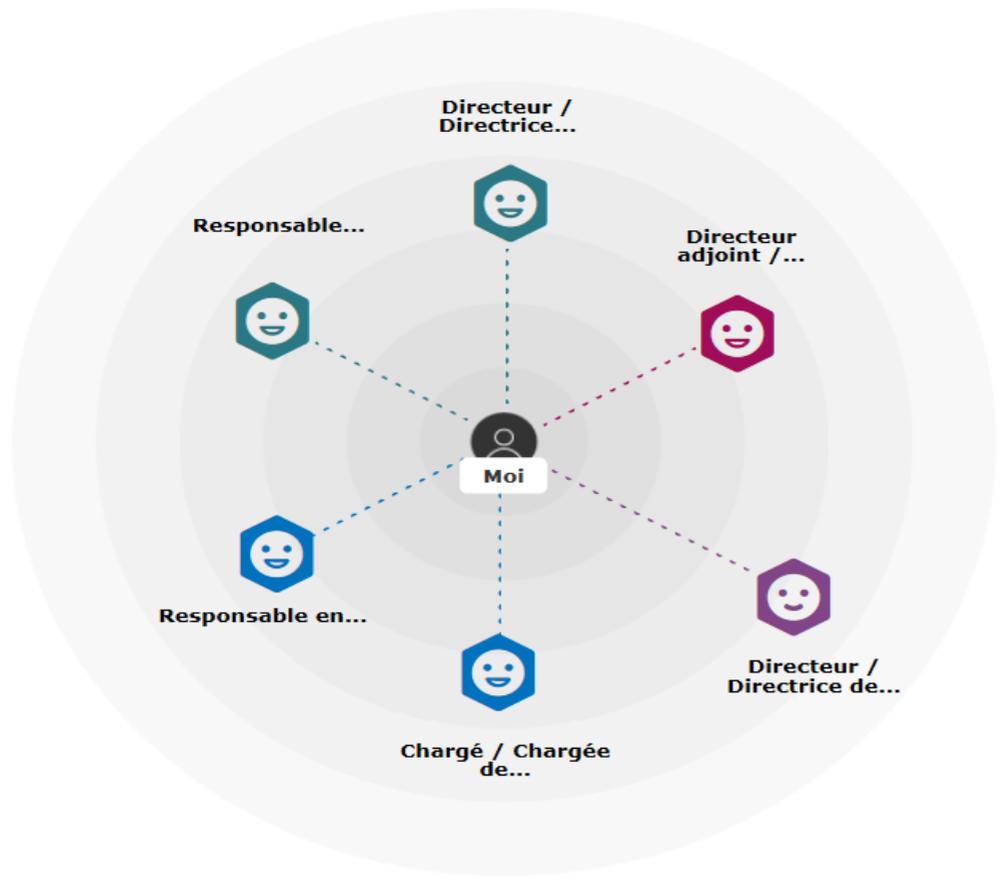
Tous

Actualiser les résultats



Vous avez besoin d'aide pour définir votre projet professionnel ? Un [conseiller en évolution professionnelle](#) peut vous accompagner.

La Galaxie des métiers vous permet de visualiser très facilement les métiers qui pourraient correspondre à votre parcours, vos compétences et votre personnalité. Plus vos compétences seront renseignées, plus les suggestions seront personnalisées. Vous pouvez aussi préciser votre recherche par secteur d'activité. [En savoir plus](#)





Poser votre question...  
Ex: Valoriser mes compétences

AIDE ? [User Profile]

MENU

Tous

Actualiser les résultats



Vous avez besoin d'aide pour définir votre projet professionnel ?  
Un [conseiller en évolution professionnelle](#) peut vous accompagner.

## Directeur / Directrice d'établissement de protection de la jeunesse

Ce métier peut vous correspondre à 66 %

Vous avez renseigné **6 des 7 compétences** requises pour ce métier.

**Volume d'offres**  
Ce métier recrute

### Descriptif du métier

Gère une structure ou un service social, médicosocial, de santé, ou pénitentiaire dans ses dimensions humaines, financières, administratives, ...

**R** Coordonne les activités afin d'assurer la prise en charge des publics (patients, personnes en difficultés sociales, personnes placées sous main de justice, ...).

Ajouter à mes favoris

Voir la fiche métier

ur / e de...

# Fiche métier : Directeur / Directrice d'établissement de protection de la jeunesse



Ce métier peut vous correspondre à 66 %

Ajouter à mes favoris



## Principaux indicateurs

Fourchette de salaire ?



**24 000€ à 30 000€**  
brut/an

Volume d'offres ?



**Moyen**  
Ce métier recrute

Santé de la filière ?



**Stable**

Tension du marché ?



**16 candidatures**  
par offre d'emploi

## Détails sur le métier

### Description

Gère une structure ou un service social, médicosocial, de santé, ou pénitentiaire dans ses dimensions humaines, financières, administratives, ...

Coordonne les activités afin d'assurer la prise en charge des publics (patients, personnes en difficultés sociales, personnes placées sous main de justice, ...).

> Niveau de formation demandé

> Conditions d'exercice

> Traits de personnalité répandus dans ce métier

## Compétences

Vous possédez une compétence de cette liste que vous n'avez pas encore renseignée ? Pour enregistrer une de ces compétences, cliquez sur ajouter, sélectionnez votre niveau de compétence et validez en appuyant sur OK.

✓ Conduite de projet

Contrôle de gestion

Ajouter



✓ Gestion des Ressources Humaines

✓ Législation sociale

# Mes projets

 MON PROFIL >

 MES PROJETS ▾

○ Mes projets

○ Ma recherche de  
métier

○ Ma recherche de  
formation

 MES DROITS

 MES BULLETINS DE  
SALAIRES

Cette page vous permet de retrouver vos formations et métiers sauvegardés, et proposera bientôt la possibilité de les transformer en projet d'évolution professionnelle.

## Ma recherche de métier

Mes favoris métier

Consulter

Rechercher un métier >

## Ma recherche de formation

Mes favoris formation

Consulter

Rechercher une formation >



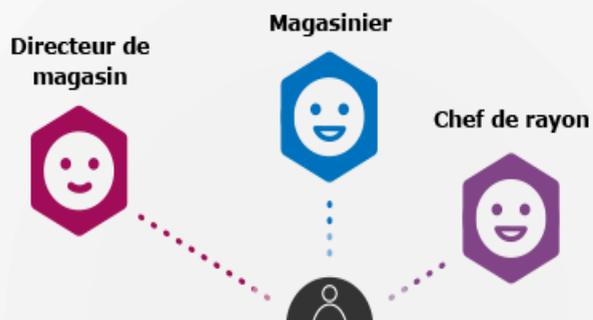
Vous avez besoin d'aide pour définir votre projet professionnel ? Un [conseiller en évolution professionnelle](#) peut vous accompagner.

**Emploi Store**  
BOOSTEZ VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI

Accédez à plus de [services numériques](#) pour construire votre projet professionnel.

## Ma recherche de métier

Découvrez votre galaxie des métiers



### Ouvrez votre champ des possibles !

Découvrez votre galaxie des métiers, un outil qui vous permet de visualiser très facilement les métiers qui pourraient correspondre à votre parcours, vos compétences et votre personnalité.

[Consulter ma galaxie des métiers](#)

Vous pouvez aussi rechercher directement un métier qui vous intéresse

plombier



**Plombier** / Plombière

**Plombier** zingueur / Plombière zingueuse

Chef d'équipe **plombier** / plombière

# Ma recherche de formation

## Votre recherche

### Situation professionnelle

Salarié

### Lieu de travail

75017

### Branche professionnelle

Conseil pour les affaires et autres conseils de ges

### Mots clés

### Domaine de la recherche

- Toutes les formations
- Les formations de ma branche professionnelle

+ **Domaine de la formation**

+ **Niveau de la formation**

+ **Type de certification**

## Résultats de votre recherche

4893 formation(s) disponible  
(s)

Nombre de formations par page

10

### Ces suggestions peuvent vous intéresser :



[Certification CléA](#)  
[En savoir plus](#)



[Validation des Acquis de l'expérience \(VAE\)](#)  
[En savoir plus](#)



[Bilan de compétences](#)  
[En savoir plus](#)



[Aide à la création d'entreprise](#)  
[En savoir plus](#)



[Permis de conduire B](#)  
[Voir conditions d'utilisation](#)

## [Accompagnement individuel et collectif par l'approche systémique](#)

Accompagner, aider, faciliter les collaborations, manager l'avancée des projets en utilisant l'approche systémique.

Retirer des favoris



Choisir cette formation



### Niveau visé en sortie de formation

Sans niveau spécifique

### Type de certification

Habilitation

[Trouver un organisme pour suivre cette formation](#)

# Mes bulletins de salaire dématérialisés

MON PROFIL >

MES PROJETS >

MES DROITS

MES BULLETINS DE SALAIRES

## Comment consulter mes bulletins de salaire dématérialisés ?

Ce service est accessible uniquement si votre employeur actuel ou vos anciens employeurs ont souscrit à la dématérialisation des bulletins de salaire auprès de l'un des opérateurs reconnus par le CPA. [Voir la liste des opérateurs reconnus et à venir](#)



1 J'identifie mon ou mes opérateur(s)



2 Je me connecte à mon ou mes opérateur(s)



3 J'accède à mon ou mes bulletin(s) de salaire dématérialisés

## Opérateurs reconnus par le CPA

[Vos bulletins de salaire sont dématérialisés chez un opérateur ne figurant pas dans la liste ci-dessous?](#)



Se connecter



Se connecter



Se connecter



Se connecter



Se connecter